

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 02/02/24
Date d'affichage 02/02/24
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 17 / Votants : 22

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 9 février à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph
M. NOCART Eddy
Mme GRIMARD Eliane
Mme COULON Sylvie
Mme LAFARGE Audrey
M. DE SOUZA Bertrand

M. LABONNE Gérard
Mme MOUBAMBA Stéphanie
M. DESFEMMES Didier
Mme VERNIS Cécile
M. CONIL Gaël
M. DEBOST Anthony

Mme GUERRY Laure
M. CORRE Patrice
Mme METENIER Patricia
Mme FERNANDEZ Maryline
M. LEBON Thierry

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRUYERE Mireille a donné pouvoir à Mme MOUBAMBA Stéphanie
M. RENÉ David a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey
M. MARCAUD Hugues a donné pouvoir à M. LABONNE Gérard
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia
M. BAUDON Julien a donné pouvoir à M. DE SOUZA Bertrand

Absent :

M. DIFALLAH Azdine

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 17 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Patricia METENIER est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

5- Subvention à la Maison Familiale Rurale de Limoise

Rapporteur / Patrice CORRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la Maison Familiale Rurale de Limoise accueille des élèves dans diverses formations (4^{ème} et 3^{ème} en alternance dans tous secteurs professionnels ; « Bac Pro Conduite et gestion d'exploitation agricole » et « Bac Pro Agroéquipement » par alternance ou apprentissage ; « BTS Analyse, Conduite et Stratégie de l'entreprise agricole » en apprentissage ;

Considérant qu'un élève domicilié à Saint-Yorre a bénéficié de l'enseignement dispensé au sein cette MFR qui sollicite ainsi la commune par courrier en date du 23 novembre 2023, en vue de l'attribution d'une subvention dans le cadre du financement du voyage annuel d'étude dont bénéficient les jeunes ;

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée F.legalite.com

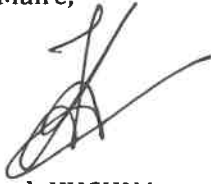
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 € à la Maison Familiale Rurale de Limoise.

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 14 février 2024,

Le Maire,



Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,



Patricia METENIER

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-lespart.com